



Le 21 septembre 2020

**Par SDÉ et courriel**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes de réseau et ressources de production décentralisées**  
**Votre dossier R-4070-2018 / Notre référence : R056737 JOT**

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** ») a pris connaissance de la lettre du 16 septembre dernier de l'AQPER par laquelle elle demande au Coordonnateur de préciser sa position quant à la demande de l'entité de prolonger de six mois supplémentaires le délai entre la mise en vigueur des exigences E1, E2 et E5 la norme PRC-005-6 et l'adoption de la norme, portant le délai à 18 mois pour les exigences précitées.

Tel que mentionné à la réponse 2 de la pièce HQCF-12, document 1, ce délai est cohérent avec ceux proposés par la NERC et dans la mesure où une telle extension permettrait une adoption rapide de la norme par la Régie, le Coordonnateur appuie cette demande.

Par ailleurs, le Coordonnateur a pris connaissance de la lettre de RTA datée du 15 septembre 2020 dans le dossier en objet et mentionne à la Régie qu'il y répondra dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir, chère consœur, nos cordiales salutations.

*Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**